

## RAPPORT DE JURY

### Concours commun de secrétaire administratif externe

#### Session 2025

En préambule, je remercie sincèrement les collègues membres de jury ainsi que la gestionnaire du pôle concours de la DEC pour leur disponibilité, la qualité de leur écoute et leur grand respect à l'égard des candidats. Cette session s'est tenue sereinement, sans aucune difficulté.

#### Introduction

L'arrêté du 25 juin 2009 fixe la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues.

Ce concours déconcentré, à vocation interministérielle, comporte deux épreuves d'admissibilité et une épreuve d'admission.

Le jury en charge des corrections des épreuves écrites d'admission, des épreuves orales d'admission et des délibérations a été désigné par la rectrice de l'académie de Normandie par arrêté du 28 avril 2025. Il est composé de 11 membres désignés parmi les personnels administratifs de catégorie A et B, issus des ministères pour lesquels des postes sont proposés.

Les épreuves d'admissibilité et d'admission se tiennent à Rouen.

L'arrêté du 3 avril 2025 a déterminé le nombre de postes de secrétaires administratifs à pourvoir en Normandie :

- 8 postes pour le ministère de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur,
- 6 postes pour le ministère de l'Intérieur,
- 1 poste pour le ministère de la Justice

Au total 15 postes à pourvoir en 2025 : pour mémoire, 25 postes étaient ouverts au titre de la session 2024 et 30 postes en 2023.

413 candidats se sont inscrits pour 223 présents soit 54% des inscrits. Le taux de présence est stable d'une année sur l'autre.

63 candidats ont été admissibles en 2025 (72 candidats en 2024).

15 candidats ont été admis sur liste principale et 6 sur liste complémentaire à l'issue des épreuves orales d'admission.

#### Epreuves écrites d'admissibilité

**Le cas pratique** proposait une mise en situation à partir d'un dossier documentaire de 18 pages réparties en 9 documents.

Epreuve de 3 heures coefficient 3.

Le dossier comportait des données chiffrées, mais pas de graphique. Il s'agissait de rédiger une note destinée à préparer des réunions sur la transformation numérique de la fonction Publique.

La structure attendue de la note en deux parties était définie sans aucune équivoque par le sujet proposé. Le plan était donc évident. Quelques candidats ont tenté un plan différent, sans succès car il ne permettait pas de répondre à la commande.

Le dossier ne comportait aucune donnée qui aurait pu conduire à un contresens dans la rédaction de la note.

Les documents comportaient de nombreuses informations plus ou moins utiles pour construire la note demandée. Dans la mesure où la conception d'un plan n'était pas utile (ce qui ne dispensait pas de l'annoncer puis de le suivre), ce sont les copies qui ont démontré la mise en œuvre d'un travail préparatoire d'ordonnancement des données essentielles contenus dans le dossier qui ont été les mieux notées.

Les candidats qui se sont projetés dans la rédaction de cette note en tenant compte de sa finalité opérationnelle ont bénéficié d'une évaluation très positive de la part des correcteurs. Il s'agissait de concevoir une note dont on puisse considérer qu'elle pourrait réellement faciliter le travail de construction de réunions sur le thème de la transformation numérique. Toute présentation trop peu documentée, ou à contrario apportant trop de précisions non hiérarchisées sont souvent apparues déconnectées de la finalité de la commande et ont été pénalisées.

Le candidat auteur de la meilleure copie a obtenu 18,75/20 quand la note la plus basse était de 0,50/20. La moyenne des notes obtenues par les 63 candidats admissibles est de 13,5/20.

**La deuxième épreuve de questions à réponses courtes (QRC)** d'une durée de 3 heures portait sur des questions communes (coefficient 1) ainsi que sur l'option retenue par les candidats lors de l'inscription au concours parmi les 4 options proposées (coefficient 1) :

- Gestion des ressources humaines dans les organisations
- Comptabilité et finance
- Problèmes économiques et sociaux
- Enjeux de la France contemporaine et l'Union européenne

Le dossier complet comportait 23 pages de documents, réparties en 3 ou 4 pages selon les options et les questions communes.

L'option prise très majoritairement est celle qui traite de questions sur la gestion des ressources humaines dans les organisations.

Il convient une fois de plus de rappeler que l'option ne se choisit pas au hasard mais doit correspondre à une culture professionnelle sinon possédée par les candidats du moins qui ne leur soit pas totalement étrangère. Elle doit en conséquence faire l'objet d'une préparation sérieuse car cette « culture » est indispensable pour répondre correctement aux questions. Les documents apportent, certes des données et précisions indispensables, mais celles-ci prennent sens dès lors que les candidats possèdent une connaissance du domaine concerné. En cela l'échelle de notation va de 3,50/20 à 20/20. La moyenne des notes obtenues par les 63 candidats admissibles est de 13,5/20.

Il paraît important de rappeler ici que les corrections des écrits font l'objet d'un temps d'entente préalable aux corrections qui réunit tous les correcteurs autour du président de jury afin de valider le barème de notation et fixer les règles communes d'évaluation des productions écrites. Le processus de correction dématérialisée des copies permet également des échanges et questions entre les membres du jury en cours de correction. Enfin le jury se réunit en séance plénière pour analyser les résultats obtenus par correcteur afin de s'assurer qu'aucun lot de copies ne montrerait des résultats discordants au regard de l'ensemble des correcteurs. Au besoin, chaque copie peut être revue et réévaluée en séance si cela s'avérait nécessaire.

La délibération de la phase d'admissibilité n'a rencontré aucune difficulté qui aurait justifié une reprise des notes ou des appréciations littérales.

Le seuil d'admissibilité à l'issue des deux épreuves écrites est de 11,9/20 (moyenne des deux notes obtenues affectées de leur coefficient). La moyenne la plus haute obtenue est 17,6/20. Le taux de réussite à l'admissibilité (à partir de l'effectif de 223 présents à l'épreuve est de 28,25% soit plus du quart des candidats présents. La « marche » n'est donc pas particulièrement haute pour franchir cette étape à 5 conditions essentielles :

- Préparer l'épreuve en développant sa culture des politiques publiques. Travailler l'option choisie pour les QRC.
- S'entraîner à gérer le temps de l'écrit pour éviter de rendre une production incomplète.
- Eviter les paraphrases et mettre des guillemets pour toute citation.
- Faire des phrases courtes et simples qui évitent les tournures « alambiquées » voire incompréhensibles, tout en s'attachant à écrire lisiblement
- Se relire ! Les copies « truffées » de fautes, en particulier de fautes d'accord sont pénalisées.

Concernant ces deux derniers points je souhaite souligner que ce concours vise à recruter des agents dont les responsabilités impliqueront une maîtrise de la production écrite. Les écrits produits au concours permettent de prendre la mesure de cette maîtrise de la part des candidats. Dans cette perspective ils doivent, à l'évidence, y apporter le plus grand soin.

### **Epreuve orale d'admission**

Les résultats de l'admissibilité ont été publiés le 7 mai 2025. Les candidats admissibles ont été convoqués aux épreuves orales d'admission qui se sont tenues du 10 au 12 juin 2025.

Les candidats ont été reçus par l'une des 3 commissions composées de 3 membres chacune.

Conformément à la réglementation du concours, les candidats ont d'abord préparé 25 minutes, « en loge », une ou deux questions qui leur ont été posées à partir d'un texte court portant sur une actualité sociétale ou sur une politique publique. Un texte différent tous les 2 candidats afin d'éviter toute possibilité de communication du sujet. Les candidats se sont ensuite présentés devant leur jury pour un entretien de 25 minutes. Selon la règle cet entretien se déroule en 2 temps : jusqu'à 10 minutes de présentation de sa préparation par le candidat, puis 15 minutes consacrées aux réponses aux questions du jury.

4 candidats ne sont pas présentés à l'épreuve.

Le coefficient 4 de l'épreuve lui confère une importance parfois déterminante par rapport à la moyenne obtenue à l'écrit.

Les notes de l'oral d'admission se sont échelonnées de 5,5/20 à 18/20. La moyenne des notes obtenues à l'épreuve est de 11,22/20.

Les jurys se sont entendus en amont de l'accueil des candidats, ils ont fixé les critères ainsi qu'une échelle de notation afin que ceux-ci soient appliqués à l'identique pour chaque candidat.

Le président du jury a mis l'accent sur la volonté d'accueillir les candidats avec bienveillance et le plus grand respect. Les jurys d'admission ne sont pas des évaluateurs qui recherchent à détecter les lacunes des candidats mais au contraire cherchent à

favoriser leur prise de parole afin de prendre la mesure à la fois de la réalité de leur motivation à entrer dans les fonctions de SAENES et de leur potentiel professionnel. Un temps d'harmonisation des notes réunissant tous les jurys s'est tenu en fin de chaque journée.

Une harmonisation finale a été réalisée à la fin de la dernière demie journée d'interrogation.

Les candidats admissibles ont disposé d'un mois pour se préparer à l'oral d'admission. Un oral se prépare.

Les candidats qui ont réussi ont été en mesure de présenter un exposé clair avec des références de connaissances – même générales - sur le sujet et surtout capables de prendre la mesure des enjeux qui sont sous tendus par les questions.

Il s'agit également pour les candidats de disposer d'une partie significative des 10 minutes qui sont accordées pour cet exercice. Cette première prise de parole, sans intervention du jury, éclaire ce dernier sur la culture générale des candidats et leur capacité à identifier des problématiques politiques, sociales, juridiques, morales, éthiques ou économiques.

Une expression claire, sobre, qui peut ne pas être dénuée d'humour, permettra au jury de mesurer la qualité de la prise de parole du candidat qui s'attachera à utiliser un registre de langage soutenu dont il aura banni les expressions trop familières ou triviales.

Durant la seconde partie de l'entretien les jurys attendent des candidats qu'ils aient manifestement pris le temps de s'être acculturés aux environnements institutionnels et aux métiers auxquels l'admission au concours de SAENES les conduira potentiellement.

Les connaissances de base des règles qui régissent la fonction publique d'Etat, la vie professionnelle et les missions de fonctionnaires permettent aux candidats de répondre aux questions de mise en situation ou d'analyse de cas concrets qui leur seront soumises par le jury.

A contrario le jury a évalué sévèrement les candidats qui ne se sont manifestement pas préparés à ces questions. En effet, dans ces situations, le signal qui est donné par les candidats interroge le jury sur leur potentiel professionnel, en particulier leur sérieux et leur capacité à anticiper.

### **Pour conclure**

Le dernier candidat admis sur liste principale a obtenu une note moyenne (coefficients pris en compte) de 13,28/20. La moyenne la plus élevée des candidats admis est de 16,33/20. Le dernier candidat sur liste complémentaire obtient une moyenne de 12,86/20. On constate que seulement 3,05 points séparent les deux moyennes la plus haute et la plus basse et seulement 0,42 points entre le dernier admis et le dernier sur liste complémentaire. Ces données enseignent que les trois épreuves conduisent à réduire les écarts de résultats entre les candidats. Ainsi les candidats ne peuvent pas compter à priori sur un potentiel point fort sur l'une des épreuves pour se démarquer par un très bon résultat mais sont conduits s'ils souhaitent réussir, à se préparer sérieusement à chacune des trois épreuves.

Le président du jury

Laurent MUSSARD